

## Commission permanente du 24 avril 2025 : Les délibérations du conseil départemental de Loir-et-Cher

Réunis ce jeudi 24 avril en commission permanente à l'Hôtel du Département à Blois, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont notamment voté l'attribution de plusieurs subventions s'inscrivant dans le cadre du plan « Le 41 en bonne santé », du schéma des solidarités, du soutien aux communes, de la transformation numérique ou encore de la politique culturelle.

### Plan « Le 41 en bonne santé »

Dans le cadre de sa politique concernant l'installation de professionnels de santé et le renforcement de l'attractivité territoriale, le conseil départemental de Loir-et-Cher a signé une convention de mise à disposition de logements en colocation meublée avec les communes de La Chaussée-Saint-Victor et de Valloire-sur-Cisse pour une durée de trois ans. Ces derniers constitueront une solution d'hébergement pour les étudiants en santé effectuant un stage sur le territoire départemental. Le département participera financièrement aux frais de location des logements en versant aux communes une participation mensuelle.

Trois allocations départementales de stage ont également été attribuées à des internes en médecine générale à Blois et Romorantin-Lanthenay pour un montant total de 4 500 €.

Enfin, dans le cadre de l'aide à une première installation, 14 030 € de subventions ont été accordés à trois professionnels de santé libéraux : un kinésithérapeute installé à Noyers-sur-Cher, un médecin généraliste installé à Selles-sur-Cher et une sage-femme installée à Montoire-sur-le-Loir.

### Solidarités

Suivant la démarche d'assistance patrimoniale pour accompagner les directeurs des EHPAD dans leurs opérations de travaux, une avance remboursable de 1 998 198 € a été octroyée à l'EHPAD Cher Sologne de Selles-sur-Cher pour le projet de reconstruction de soixante-dix-sept chambres. Une avance remboursable de 3 552 120 € a également été votée pour le projet de reconstruction de cent-trente-huit chambres à l'EHPAD Les Mimosas de Romorantin-Lanthenay.

### Soutien aux communes

Dans le cadre du soutien aux communes et plus particulièrement de la Dotation départementale d'aménagement durable (DDAD), dix-sept subventions ont été accordées par le département pour des projets portés par des collectivités et EPCI, pour un montant total de 383 300 €. Parmi ces projets, celui de la commune de Saint-Firmin-des-Prés, qui recevra une aide de 70 000 € pour l'aménagement et la végétalisation des espaces du centre-bourg. La commune de Mareuil-sur-Cher percevra quant à elle une subvention de 70 000 € également pour le prolongement du chemin piétonnier longeant la D17, et la commune de Renay une aide de 32 500 € pour la construction d'une chaufferie collective à bois déchiqueté.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher a également voté l'attribution de dix-huit subventions relevant de la Dotation départementale de solidarité rurale (DDSR). Au total, 498 340 € d'aides seront attribués, dont 50 000 € à la commune de Bouffry pour la création d'un local associatif et le réaménagement d'un logement communal, ainsi que 40 000 € à la commune des Hayes pour le renforcement et l'élargissement de la voirie.



Enfin, concernant la Dotation départementale liée aux mobilités alternatives (DDMA), 42 500 € ont été attribués à la commune de Mer pour son projet d'aménagement d'un carrefour sur la RD 2152.

### Environnement

Une subvention de 9 000 € a été accordée à l'association Mer'Veilles Nature pour l'organisation de son festival éponyme, tandis qu'une aide de 1 844 € a été votée en faveur de la commune de Villeherviers pour l'entretien de l'espace naturel sensible (ENS) Baltan.

### Transformation numérique

Dans le cadre du renforcement des dispositifs de vidéo-protection autour des collèges de Loir-et-Cher, les communes de Mer et de Saint-Laurent-Nouan recevront respectivement une aide de 6 041 € et 6 514 € pour l'installation de caméras de vidéo-protection.

La commune de Oucques-la-Nouvelle a quant à elle été autorisée à installer un dispositif de vidéo-protection composé de quatre caméras sur la façade du collège Lavoisier, sur le côté nord-est de la cantine, et percevra à cet effet une subvention de 11 158 €, accordée lors de la commission permanente du 13 juin 2024.

### Culture

Concernant la politique culturelle, dans le cadre de l'organisation du festival « Festillésime 41 », le conseil départemental a notamment voté l'attribution de soixante-trois subventions, pour un montant total de 75 283 €, dont 4 200 € pour la commune de Salbris et son concert *The Young person's guide to the orchestra*, 2 460 € pour la commune de Lignières et sa pièce de théâtre *Western*, ou encore 1 650 € pour la commune de la Vallée-de-Ronsard et son spectacle de cirque *Entre nous*.

Une convention-type de partenariat a été signée pour la mise à disposition de ressources en ligne auprès de communes ne disposant pas de bibliothèque. Une autre convention, relative à la création et au développement de points de lecture, a également été signée avec les communes de Naveil et de Thésée. Ces dernières pourront ainsi bénéficier de la desserte de documents et de services proposés par la médiathèque départementale.